

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le six novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 27/10/2009, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mr MASSÉ, Mme GUERIN Isabelle, Mrs DURAND, GREMAT, VANDENDORPE, Mme GUERIN Magali, Mr AVOLIO, Mmes CHEVALIER, BOURGUIGNON, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Mr MAURICE.

Monsieur MASSÉ David est élu secrétaire.

1 – TARIFICATION DES BRANCHEMENTS

ASSAINISSEMENT EAUX USÉES à compter du 1^{er} Janvier 2010

Vu les coûts de raccordement au réseau d'assainissement collectif facturés à la commune pour les branchements réalisés en 2009 et dépassant les forfaits établis suivant délibération du 13/03/2002 (915 Euros ou 1000 Euros),

Vu l'éventail des tarifs selon la configuration du branchement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de remplacer la tarification forfaitaire par une tarification au coût réel.

A compter du 1^{er} janvier 2010 et conformément aux articles L. 1331-1 à L. 1331-6 du Code de la santé publique, les modalités relatives aux travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif, réalisés sur le domaine public et sous maîtrise d'œuvre de la commune, sont les suivantes :

- Suite à la demande formulée par le propriétaire de l'immeuble raccorder, la commune consulte des entreprises de travaux publics.
- La commission assainissement analyse les devis obtenus et retient l'entreprise.
- La commune notifie le choix au propriétaire qui, par son accord, s'engage à terminer dans les 2 mois les travaux sur son domaine privé.
- La commune passe la commande des travaux à l'entreprise retenue.
- Après réception des travaux réalisés sur le domaine public, la commune demande au propriétaire le remboursement du montant hors taxes de la facture reçue par l'émission d'un titre de recette.
- Cette décision sera inscrite sur tous les permis de construire concernés par cette mesure ainsi que les constructions existantes en cas de changement de destination ou de reconstruction qui nécessiteraient un raccordement.

Cette délibération annule et remplace celle du 13 mars 2002.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION Année scolaire 2009-2010 Lycée Albert Bayet à Tours

Monsieur Thierry Brunet a déclaré qu'étant personnellement intéressé par l'objet de la délibération, il n'y prendrait pas part. Il quitte la salle des séances.

Monsieur Guy Montier, 1^{er} Adjoint, assure la Présidence.

Monsieur Montier donne connaissance aux membres présents de la demande de subvention émanant du Lycée Albert Bayet à Tours pour un projet de séjour pédagogique à Dublin (Irlande) du 20 février 2010 au 28 février 2010 dont un élève (Ludovic Brunet) est domicilié sur notre commune.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 55,00 Euros au Lycée Albert Bayet pour aider au financement du séjour.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2009 par décision modificative (Compte 6574).

3 – DEMANDE AIDE FINANCIERE POUR PROJETS PEDAGOGIQUE **Année scolaire 2009-2010 Collège Patrick Baudry à Nouâtre**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'aide financière pour l'organisation de projets pédagogiques au Collège de Nouâtre pour l'année scolaire 2009-2010.

Suite à la disparition du syndicat de gestion qui assurait le financement des actions, Madame la Principale sollicite à l'ensemble des municipalités du secteur du collège une subvention pour aider au financement des projets pédagogiques.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 350,00 Euros au Collège Patrick Baudry à Nouâtre.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2009 par décision modificative (Compte 6574)

4 – DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET COMMUNAL ANNEE 2009

Considérant que certains crédits de dépenses s'avèrent insuffisants, et qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires sur le budget communal 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 022 Dépenses Imprévues	- 1 505,00 Euros
Chapitre 65 Article 6554 Participations diverses scolaires	+ 600,00 Euros
Chapitre 65 Article 6574 Subvention Lycée Albert Bayet Tours	+ 55,00 Euros
Article 6574 Subvention Collège de Nouâtre	+ 350,00 Euros
Article 6574 Subvention Centre de Loisirs Nouâtre	+ 500,00 Euros

Chapitre 61 Article 61522 Entretien de bâtiments - 4 000,00 Euros

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement + 4 000,00 Euros

Section d'Investissement

Recettes

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement + 4 000,00 Euros

Dépenses

Article 21568 Matériel et outillage d'incendie + 4 000,00 Euros

Opération 163 Voirie 2009

APPROUVE à l'unanimité la décision modification susvisée au budget communal de l'année 2009.

5 – TRAVAUX ATELIER COMMUNAL Remise aux normes électriques

Monsieur le Maire présente aux membres présents les devis concernant des travaux de remise aux normes électriques de l'atelier communal :

Devis Electricité Entreprise PLUMÉ	4 258,50 Euros TTC
Devis Fourniture et pose d'un chauffe-eau Entreprise SAUVAGEON	592,92 Euros TTC

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise Plumé pour un montant de 4258,50 Euros TTC et le devis de l'entreprise Sauvageon pour un montant de 592,92 Euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009 C/2313 Opération 161

Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à la cérémonie du 11 Novembre 2009. Le programme est fixé comme suit :

11 H 30 : Rassemblement, Place du 8 Mai

Défilé et dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

Un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

Courrier APE Collège de Nouâtre : Projet gymnase à Nouâtre

Réhabilitation du bâtiment militaire ou construction d'un gymnase neuf à Nouâtre

Une réunion d'information aura lieu le lundi 30 novembre 2009 à 19 H 30 à la salle des fêtes de Marcilly-sur-Vienne, avec la participation de Madame la Principale du collège de Nouâtre, Monsieur le Conseiller Général, les représentants de l'APE du Collège de Nouâtre, les représentants des associations sportives locales ainsi que l'ensemble des conseillers communautaires.

Recensement Agricole 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de l'agriculture de 2010 se déroulera du 1^{er} septembre 2010 au 30 avril 2011.

La première phase du recensement consiste à établir la liste de toutes les exploitations agricoles de la commune. Elle a débuté le 1^{er} septembre 2009 et se terminera le 31 janvier 2010.

A cet effet, il convient de créer une commission consultative communale.

Sur proposition de Monsieur le Maire, la commission est composée de :

Monsieur Thierry BRUNET, Maire

Monsieur David MASSÉ

Monsieur Claudy MAURICE

L'enquêteur accrédité par le service statistique de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Mme Barrault) prendra prochainement contact pour fixer une date de réunion.

Réforme des collectivités territoriales

A la demande de Monsieur le Sous-Préfet de Chinon, Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal la lettre du Ministre des collectivités territoriales portant sur les projets de loi relatifs à la réforme des collectivités territoriales.

En fin de séance, Mr Sibiri Coulibaly, Maire Adjoint de la commune du Mandé (proche de Bamako, Mali) s'est exprimé sur le Projet d'Aide à la Réforme Administrative et à la Décentralisation (PARAD) financé par l'Union européenne.

L'objet de son voyage d'information sur le territoire de la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine porte sur deux thèmes : le Développement durable et l'Ecotourisme.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les membres présents,